



Comment épargner pour financer les futures études des enfants

Le Monde

Qu'ils soient ouverts au nom de l'enfant ou à celui des parents, Livret A, PEL et contrat d'assurance vie permettent d'isoler un capital réservé aux études supérieures.

Dans dix-huit ans, en 2037 précisément, les bébés nés en 2019 se lanceront dans des études supérieures. Leurs parents y songent-ils déjà entre deux biberons ? « C'est une préoccupation majeure de nos clients, ils y pensent de plus en plus tôt et souhaitent généralement ouvrir un placement au nom de leur enfant », constate Laure Varastet, ingénieure patrimoniale chez ODDO BHF Banque Privée.

Ainsi, le Livret A, le plan d'épargne-logement (PEL) et un contrat d'assurance-vie peuvent être ouverts au nom de l'enfant mineur et recueillir un capital, voire plus tard d'éventuels cadeaux des grands-parents, qui serviront le jour venu à régler les frais de scolarité de l'école d'ingénieur du petit dernier.

Mais il est aussi possible de mettre de l'argent de côté pour cet usage sur ses propres placements financiers. « Il faut résister à la tentation du tout sécuritaire : ce n'est pas parce que cet argent est destiné aux études de vos enfants, parce que "c'est sacré", qu'il ne faut pas prendre de risque. Bien au contraire, car vous avez le temps devant vous », résume Guillaume Piard, président du robo-advisor (robot-conseiller) Nalo, dont environ 20 % des clients déclarent épargner précisément pour les études de leurs enfants.

Un calcul au cas par cas

L'idéal est de commencer le plus tôt possible. « Réaliser des versements programmés sur un contrat d'assurance-vie permet de mettre de l'argent de côté de façon indolore. Le capital aura le temps de fructifier », rappelle Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion de patrimoine Gefinéo. Mais pas de panique si vous n'avez pas été prévoyant. De nombreux parents passent à l'acte lorsque les enfants ont une quinzaine d'années, c'est-à-dire seulement trois ans avant le début de leurs études supérieures.

Retrouvez cet article sur LeMonde.fr